

ASSOCIATION

La CCEF veut renforcer l'interprofessionnalité

» André-Paul Bahuon, élu à la présidence de la Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF) en décembre dernier, livre à L'Agefi Actifs son plan d'action

L'Agefi Actifs. - Que représente la Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF) aujourd'hui et quelle orientation souhaitez-vous lui donner ?

André-Paul Bahuon. - La CCEF regroupe tous les professionnels portant un intérêt à la vie des entreprises sur le plan de l'expertise financière. Les 600 membres viennent ainsi d'horizons divers : 50 % d'experts-comptables, 30 % d'avocats et 5 % de notaires, les 15 % restants se composant de conseillers en gestion de patrimoine ou d'analystes financiers, entre autres. Les trois piliers de la Compagnie sont l'évaluation de l'entreprise, son financement et le patrimoine. Nos membres ont en commun ces trois matières. Je souhaite aujourd'hui renforcer l'interprofessionnalité qui caractérise l'expertise en matière financière des adhérents de la Compagnie. Cela passe nécessairement par un plan de communication avec notamment la création d'un nouveau site internet et la publication d'une newsletter mensuelle.

Que proposez-vous pour dynamiser l'interprofessionnalité entre vos membres ?

- Un des chantiers va porter sur la médiation financière. A titre d'illustration, un avocat et un expert-comptable peuvent être chargés de trouver un financement pour une entreprise dans le but de faire le lien entre leur client et l'organisme financeur. Aujourd'hui, nous ne savons pas régler les rapports entre cet avocat et cet expert du chiffre. La CCEF compte proposer un cadre conventionnel à ces relations en travaillant notamment sur la déontologie de ces professions.

Ensuite, nous réfléchissons également au secret professionnel « partagé » dans ses limites et ses risques. Nous rencontrons cette difficulté lorsqu'un avocat, un notaire et un expert-comptable interviennent sur un même dossier de transmission d'entreprise familiale à un enfant membre d'une fratrie.

Enfin, la CCEF compte étudier le sujet de l'interprofessionnalité structurelle afin de proposer des mesures concrètes en la matière. En effet, malgré la mise en place d'un certain nombre d'outils, les rapprochements entre professions

» Une pluralité mieux partagée passe par des réflexions déontologiques et structurelles

différentes ont été peu observés dans la pratique. Chacun des ordres représentant le métier de nos adhérents protège aujourd'hui leur activité, bloquant toute discussion en la matière. La CCEF bénéficie d'une liberté de ton lui permettant d'aborder ce sujet épineux. Et elle est légitime à aborder la question en raison de son caractère interprofessionnel. Ainsi, pourquoi ne pourrait-on pas créer une structure détenue par parts égales par un expert-comptable, un avocat et un conseiller en gestion de patrimoine ? Nous allons proposer des solutions à ce problème.

Quels autres projets avez-vous pour la CCEF ?

- Nous avons créé il y a quatre ans une formation d'évaluateur en entreprise. C'est un cursus de 500 heures qui a déjà permis à plus d'une quarantaine de personnes d'être certifiées. En parallèle, la CCEF vient de créer le « collège des évaluateurs d'entreprise » que les certifiés peuvent



ANDRÉ-PAUL
BAHUON

rejoindre et qui leur permet d'être plus facilement identifiables vis-à-vis des entreprises. Afin d'accroître l'accès à ces experts en évaluation d'entreprises, la CCEF souhaite que cette formation soit aujourd'hui reconnue comme une spécialité, par exemple au sein de la profession d'avocat, des experts-comptables ou des notaires. C'est un enjeu majeur pour les jeunes notamment. Nous sommes également en discussion avec des universités pour intégrer

notre formation dans un cursus universitaire de type diplôme universitaire.

Enfin, la CCEF souhaite davantage s'imposer comme un lieu de prise de position. Récemment, nous avons par exemple posé une question au Ministère de l'Economie (1) en suggérant la création d'un livret de croissance qui permettrait d'aider à financer les PME-ETI.

VALENTINE CLÉMENT

(1) Question min. n°23484, JO AN 9 avril 2013.